



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 31 mai 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 15
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 7-6

L'an **deux mille vingt et un** et le **10 juin**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Sylvie GÉRARD

Objet : Rénovation de l'ancien poste de garde Elf – Honoraires du Maître d'Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du poste de garde Elf a été confiée à Monsieur Pierre Dis, architecte, exerçant 8 Avenue du Pic du Ger 31600 MURET, par délibération du CM le 03 septembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture des éléments de la mission et les honoraires proposés par Monsieur DIS dont le montant s'élève à **DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS HORS TAXES** (18 600.00 € HT) et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à cette proposition d'honoraires.

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter les éléments de la mission et les honoraires proposés par Monsieur Pierre DIS dont le montant s'élève à **DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS HORS TAXES** (18 600.00 € HT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **15 juin 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **11 juin 2021**

Le Maire,
Christian SANS

